

Règlement intérieur de la brocante

VERSO

1	La participation à la Brocante du FEP Chenicourt implique la soumission au présent règlement:
2	L'accueil et installation des exposants s'effectue le jour de la manifestation de 6h à 8h. La clôture de la brocante a lieu à 18h. Aucun véhicule à moteur ne pourra traverser la manifestation entre 8h et 18h (selon l'arrêté municipal en vigueur). Tout emplacement réservé, non occupé à 8h, sera considéré comme libre.
3	L'absence de l'exposant (pour quelque raison que ce soit) ne donnera droit à aucun remboursement.
4	La vente de boissons et nourriture consommable sur place (type sandwich, croissants, frites, glaces, crêpes, gaufres, ...) est strictement réservée à l'organisateur.
5	La vente d'armes blanches ou à percussion, l'introduction de substances nocives ou explosives, sont interdites . Les chiens de catégorie 1 (attaque) et 2 (garde ou défense) sont interdits. Les animaux doivent être tenus en laisse.
6	Tous les exposants doivent transmettre à l'organisateur une copie d'une pièce d'identité (particuliers) ou avis de déclaration au Registre du Commerce et des Sociétés (professionnels).
7	Déchets : Les emplacements doivent être rendus vierges de tout détritrus ou invendus à l'issue de la manifestation. L'organisateur pourra effectuer des rondes au départ des exposants afin de s'assurer qu'aucun exposant ne laisse ses déchets sur la voie publique.
8	Les organisateurs se dégagent de toute responsabilité en cas de vol, perte ou détérioration sur les stands. Les participants reconnaissent être à jour de leur assurance responsabilité civile.

Je soussigné (NOM Prénom) _____

- certifie l'exactitude des informations renseignées,
- déclare me soumettre au règlement intérieur de la brocante du FEP Chenicourt,
- assure joindre à la présente inscription les documents suivants :
 - ☐ copie pièce identité ou relevé RCS
 - ☐ chèque à l'ordre du 'FEP Chenicourt' (emplacement)

Signature (précédée de la mention "lu et approuvé") →



Le FEP de Chenicourt présente

BROCANTE & VIDE GRENIERS

CHENICOURT
54610

**DIMANCHE 5
JUILLET 2026**

6H - 18H

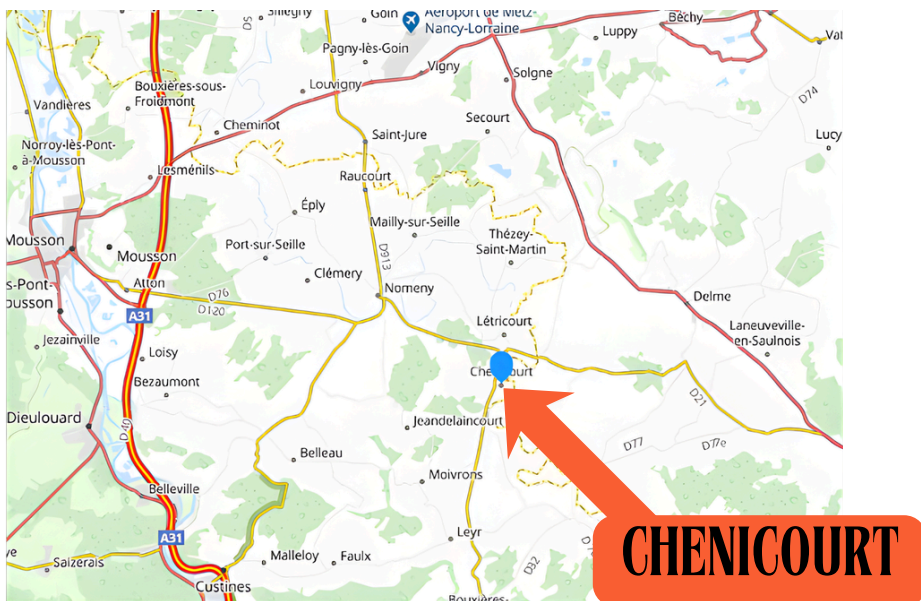


INSCRIPTIONS

06 98 84 15 40 **FEP** CHENICOURT
fepchenicourt54@gmail.com



Pour tout renseignement complémentaire :
06 98 84 15 40
fepchenicourt54@gmail.com



Les inscriptions doivent être déposées accompagnée d'un chèque à l'ordre du FEP Chénicourt, et d'une copie d'une pièce d'identité de l'exposant (ou relevé RCS pour les pros) à l'adresse suivante :

FEP CHENICOURT
 8, Grande Rue
 54610 CHENICOURT



FICHE INSCRIPTION - BROCANTE 2026

à retourner complété avec les documents demandés
 au 8, Grande Rue 54610 CHENICOURT

RECTO

NOM / Prénom		
ADRESSE		
CP + VILLE		
TEL		
MAIL		

!/ champ vierge, case non cochée, document manquant = inscription non recevable

Votre véhicule		
☐ 1 voiture	☐ 1 voiture + 1 remorque	☐ 1 camionnette

De manière générale, les exposants sont autorisés à garder un véhicule sur leur emplacement. L'organisateur se réserve le droit de faire garer les véhicules supplémentaires ou jugés non conformes à l'extérieur de la manifestation.

Votre emplacement (entourer de manière claire la sélection)				
Votre situation	5m	10m	15m	20m
Adhérent au FEP Chénicourt (2025-26)	0€	5€	10€	15€
Habitant de Chénicourt Non-Adhérent	5€	10€	15€	20€
Extérieur	10€	15€	20€	25€

Besoin de plus de place ? Ajouter 5€ par tranche de 5€ supplémentaires.

Les emplacements sont attribués par l'organisateur et donnés aux exposants le matin de l'événement. Les demandes spécifiques d'emplacement seront examinées, mais l'organisateur ne peut garantir l'exécution de toutes les demandes personnelles. Priorité donnée aux habitants du village devant leur propriété.

Demande d'emplacement spécifique _____